



# Présentation de la formation d'aides-soignants de l'IFAS Marcelle PARDÉ

Rentrée 2024

# L'IFAS Marcelle PARDÉ dispense la formation uniquement en parcours partiels

:

- Parcours partiels ASSP : pour les élèves titulaires d'un Bac Pro ASSP.
- Parcours partiels SAPAT : pour les élèves titulaires d'un Bac Pro SAPAT.



# Présentation du nouveau référentiel : tableau de synthèse.

- ▶ Depuis juin 2021, le référentiel de la formation des aides-soignants a changé. Deux modules ont été ajoutés.
- ▶ Le niveau du diplôme est passé d'un niveau V à un niveau IV ce qui signifie qu'il y a une montée en terme de compétences.
- ▶ La formation est constituée de 5 blocs de compétences dans lesquels sont répartis 10 modules d'enseignements.

# Les blocs de compétences et les compétences.

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- 1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration

- 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4- Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques



# Organisation de la formation clinique :

## Les PFMP.

**Trois périodes en milieu professionnel** doivent être réalisées pour les élèves en parcours partiels SAPAT (14 semaines ) **contre deux périodes** (10 semaines ) pour les titulaires d'un Bac Pro ASSP :

- ▶ Période A de 5 semaines
  - ▶ Période B de 5 semaines
  - ▶ Période C de 4 semaines
- 
- ▶ Les stages sont gérés par l'IFAS. La répartition a lieu en début d'année de formation.



# Organisation de la formation clinique :

## Les PFMP.

- ▶ Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont **effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur, selon les compétences qui peuvent être validées chez l'employeur**, et sont complétées par un exercice en milieu professionnel dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

## Blocs de compétences

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

## Modalités d'évaluation du bloc de compétences

Étude de situation

Évaluation des compétences en milieu professionnel

Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4  
Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5

Évaluation des compétences en milieu professionnel  
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée

Évaluation des compétences en milieu professionnel

Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel

Évaluation des compétences en milieu professionnel

Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée

Évaluation des compétences en milieu professionnel

# Les équivalences :

## ➤ Total des heures de formation théorique en centre de formation :

➤ En ASSP : 370 h

➤ En SAPAT : 511h

Types de parcours	Blocs (et modules à valider)
ASSP	Bloc 2 : modules 3.4.5
SAPAT	Bloc 2, Bloc 4, Bloc 5 : modules 3.4.5.8.9.10.11

## ➤ Total des heures en PFMP :

➤ En ASSP : 350 h

➤ En SAPAT : 490 h

## ➤ Total de la formation hors parcours en apprentissage :

➤ En ASSP : 721 h

➤ En SAPAT : 1001 h



Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35	/	35		/	35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7	/	7		/	7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35	/	35		/	35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ( <i>Module spécifique AS</i> )	147	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque ( <i>Module spécifique AS</i> )	21						
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne ( <i>Module spécifique AS</i> )	77	/	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4	/	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement ( <i>Module spécifique AS</i> )	182	/	182	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	/	182	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	/	35	Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2	/	35	Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale	35	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70						
		<b>Total heures formation théorique</b>	<b>770</b>		<b>371</b>			<b>511</b>	
		<b>% parcours complet théorique</b>			<b>48%</b>			<b>66%</b>	
		Durée formation théorique en semaines	22		10,6			14,6	
		Durée formation clinique en semaines	22		10			14	
		<b>Total heures formation clinique</b>	<b>770</b>		<b>350</b>			<b>490</b>	
		<b>Total heures formation</b>	<b>1540</b>		<b>721</b>			<b>1001</b>	



# En apprentissage :

- ▶ L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en IFAS et enseignement du métier chez l'employeur (de droit privé ou public) avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail. L'apprentissage permet d'obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle.
- ▶ Pour obtenir le Diplôme d'Etat Aide-soignant (DEAS), la formation se déroule sur 12 mois en alternance.
- ▶ Cette formation comprend des périodes d'enseignement théorique et pratique en institut de formation, des stages cliniques et du temps de travail chez l'employeur.

# Le dossier d'inscription :

- Le dossier d'inscription doit comporter :

Une lettre de motivation, un CV, un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

Ce document n'excède pas deux pages, il est à différencier de la lettre de motivation.


Les bulletins de 1<sup>er</sup> et terminale, les 6 bilans de PFMP.

Une copie du bac ou des relevés de notes du bac en attendant le diplôme.

Des formalités administratives (timbres, enveloppes, photo d'identité, photocopie de la carte d'identité) communiquées sur l'ENT de Marcelle PARDE dès que les dossiers d'inscriptions seront mis en ligne.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant. Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier, un aménagement.

La date butoir de fin des dépôts des dossiers n'est encore pas définie (certainement mi juin).

- 
- ▶ Pour le dossier, les attendus et les critères de sélection sont les suivants :
    - Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité au travers de connaissances dans le domaine sanitaire, médico- social, social ou sociétal,
    - Qualités humaines et capacités relationnelles telles que l'aptitude d'écoute et d'ouverture d'esprit, l'aptitude à entrer en relation avec une personne et communiquer, et l'aptitude à collaborer et à travailler en équipe,
    - Aptitudes en matière d'expression écrite, par la maîtrise du français, et du langage oral,
    - Capacités organisationnelles démontrant des aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail,
    - Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

- 
- 
- Rendez-vous en février sur [le site du lycée Marcelle PARDÉ](#) afin de connaître les dates et les modalités du concours d'entrée dans notre institut.

➤ **Merci de votre attention !!**

